agenda

TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUR WWW.BASSIN-DE-MARENNES.COM

Retrouvez ce magazine dans les mairies, offices de tourisme et à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes !

JANVIER

Samedi 12 et dimanche 13 janvier
BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

● **CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE**
Pour jeunes et adultes.
Salle Omnisports. De 10h à 18h.
06 07 01 04 40

Dimanche 13 janvier
MARENNES

● **THÉ DANSANT**
Centre d'animation et de loisirs.
À partir de 15h, animé par Christian.
Pâtisseries et buvette.
05 46 02 26 96 / 05 46 97 12 00

Samedi 19 janvier
BOURCEFRANC-LE-CHAPUS
● **LOTO PÊCHE CARRELETS ET MOULINETS**
Le Sémaphore (Salle des fêtes).
Prix du carton : 1,80 €.
À partir de 21h.
Ouverture des portes 19h30.

Samedi 19 janvier
MARENNES

● **CONFÉRENCE CULTURELLE SUR VENISE**
Robert-Emile Canat nous révèle tout ce qui fait de Venise ce lieu unique et incomparable, qui fascine et ébouit les esprits les plus blasés.
La Sérénissime est digne des rêves et des envies qu'elle a toujours suscités !
L'Estran, Place Carnot. A 15h.
05 46 85 21 41

Samedi 19 janvier
MARENNES
● **LOTO DE L'ETOILE SPORTIVE DE ST-JUST-LUZAC**
Centre d'animation et de loisirs,
Rue Jean Moulin. A 21h
05 46 85 52 84 / 06 68 27 02 49

Samedi 26 janvier
MARENNES
● **LOTO DES MOUSSAILLONS**
Centre d'animation et de loisirs,
Rue Jean Moulin. A 21h
06 11 13 91 51

Jeudi 31 janvier
MARENNES
● **THÉÂTRE : « LES HÉRITIERS »**
Marennes Art et Culture vous invite à assister à une pièce de boulevard.
L'Estran, Place Carnot. A 20h30.
05 46 85 21 41

FEVRIER

Mardi 5 février
MARENNES
● **THÉÂTRE : « L'INTERVENTION »**
De Victor Hugo, mise en scène d'Yves Beaunesne, Comédie de Poitou-Charentes. « Hugo, l'écrivain militant, pointe du doigt les inégalités sociales et le matérialisme qui n'apportent pas le bonheur. On est stupéfait de la modernité du propos ».
Durée estimée : 1 h 10. Conseillé à partir de 14 ans. Avec : Mélissa Barbaud, Damien Bigourdan, Laure Bonnet, Philippe Faure et à l'accordéon Eric Proud. Centre d'animation et de loisirs,
Rue Jean Moulin. A 20h30.
05 46 82 15 15

Samedi 9 février
MARENNES

● **CONFÉRENCE CULTURELLE SUR LA PROVENCE**
L'Estran, Place Carnot. A 15h.

Du 20 au 27 février
MARENNES
● **TOURNOI DE TENNIS "CRÉDIT AGRICOLE TENNIS CHALLENGE 2012"**
Pour les jeunes, organisé par le Tennis club du Bassin de Marennes Bourcefranc.
Catégories : 8 ans, 9 ans, 10 ans, 11/12 ans, 13/14 ans, 15/18 ans.
10 €.
Stade de Beaulieu.
05 46 85 21 57

Jeudi 21 février
MARENNES
● **SPECTACLE JEUNE PUBLIC : « LE RÉVEIL DE LA SAVANE »**
Sur les thèmes du cirque, des contes et marionnettes.
L'Estran, Place Carnot. A 15h. 5 €.
05 46 85 21 41

Jeudi 28 février
BOURCEFRANC-LE-CHAPUS
● **CONFÉRENCE ENVIRONNEMENT.**
1ère partie : Présentation de Natura 2000 et de son développement sur le Pays Marennes-Oléron.
2e partie : A la découverte du monde des chauves-souris.
Le Sémaphore (Salle des fêtes).
A 18h30. Gratuit.
06 50 18 52 39

MARS

Jeudi 7 mars
MARENNES
● **REVUE CABARET : LES Z'ANTISTRESS**
L'association « Oléron danses évasion » présente son spectacle, la nouvelle revue cabaret.
L'Estran, Place Carnot. A 20h30.
Tarif : 10 €/adulte et 5 €/enfant.
Réservation conseillée :
06 66 06 47 41 ou 06 14 32 85 34

Vendredi 15 mars
MARENNES
● **THÉÂTRE : " VOLIÈRE D'HUMEURS "**
de et par Didier Gauduchon.
Qui n'a pas songé à passer de l'autre côté, à avoir un autre métier ?
Didier Gauduchon se lance dans une aventure. Pendant 5 ans, il demande à 342 personnes de compléter en 120 caractères la phrase :
« j'aime mon métier parce que… »
L'Estran, Place Carnot. A 20h30.
Durée estimée 1h. Conseillée à partir de 7 ans.
05 46 82 15 15

Samedi 16 mars
MARENNES
● **CONFÉRENCE SUR LE VIETNAM, PAYS DES 10 000 PRINTEMPS**
Patrick Moreau et son ami Thong nous emmènent dans la région du nord à la découverte de la fabrication du papier « Do » ou des orpailleurs H'mong de la province de Ha Giang, pour terminer dans l'atelier de Thong à Ha Noi, capitale asiatique en pleine mutation.
L'Estran, Place Carnot.
A 15h. Tarif : 7 € (tarif normal)
6 € (+60ans) / 3,50 € (scolaires)
Gratuit -12 ans.
05 46 85 21 41

Jeudi 28 mars
MARENNES

● **BARBER SHOP QUARTET**
Marennes Art et Culture vous propose de venir découvrir la chorale Barber Shop Quartet "Opus 3". Une fête pour les oreilles et les zygomatiques, un feu d'artifice, un geyser, un éblouissement, une apothéose, une aurore boréale, un concentré d'émotions…
Tarif : 16 € / 14 € / 10 €/ Gratuit - 12 ans
L'Estran, Place Carnot. A 20h30
05 46 85 21 41

Dimanche 31 mars
SAINT-JUST-LUZAC

● **OUVERTURE DU MOULIN DES LOGES**
Route de Mauzac à Saint-Just-Luzac.
Tél. 05 46 47 35 77, uniquement pendant les horaires d'ouverture, ou 05 46 85 98 41, toute l'année sauf le week-end.
www.bassin-de-marennes.com
moulindesloges@bassin-de-marennes.com

Toute l'année
HIERS-BROUAGE

● **VISITE GUIDÉE DE LA PLACE FORTE DE BROUAGE**
A l'époque gallo-romaine, le site de Brouage se trouvait sous le niveau de la mer, en plein cœur du golfe de Saintonge. Au fil du temps, la mer s'est retirée et les hommes ont façonné ce paysage marécageux jusqu'à en faire au Moyen-Âge le grenier à sel du royaume de France, puis de toute l'Europe du Nord…
Tarif : adulte 5,50 €, enfant (de 6 à 14 ans) 4 €.
Visite guidée du 1er janvier au 31 mars : du lundi au vendredi à 15h.
Renseignements à l'Office du Tourisme au *05 46 85 19 16*

Vert & Bleu

Le magazine de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes

n° 38
Janvier
Février
Mars 2013

P 11 Développer l'activité

Resserrer les liens entre les élus et les entreprises

P5
La redevance incitative à la réduction des déchets

P10
Le parc d'activités Oméga sur les rails

communauté de communes BASSIN DE MARENNES

Le Gua • Marennes • Saint-Sornin • Hiers-Brouage • Saint-Just-Luzac
Nieulle-sur-Seudre • Bourcefranc-Le Chapus
www.bassin-de-marennes.com

Edito

Cap sur 2013

Magazine élu Prix de la presse territoriale, plus de 4 000 visiteurs pour le Moulin des Loges, la construction d'une future zone d'activités Omégua, un programme d'aides au logement pour les propriétaires… voici quelques-uns des évènements qui ont marqué la Communauté de Communes lors de cette année 2012.

La fin 2012 fut tristement ternie par la disparition prématurée de Monsieur Pierre Portier, maire de St-Just-Luzac et vice-président de la Communauté de Communes. Élu impliqué, il a beaucoup apporté à notre communauté.

L'année 2013 sera ponctuée par l'application d'un nouveau mode de financement pour la Communauté de Communes, celui de la redevance incitative. En accord avec sa politique de traitements des déchets, le territoire entrera en effet en phase de test dès la fin de l'année et appliquera ce nouveau système, devenu obligatoire par le Grenelle de l'Environnement. Plus équitable, la redevance incitative nous permettra à tous d'améliorer le tri de nos déchets, de maîtriser l'évolution des coûts et de protéger l'environnement.

Vous découvrirez également dans ce magazine l'étendue des projets et des actions menées par les services intercommunaux, notamment en matière d'enfance-jeunesse, de développement économique, de protection de l'environnement…

Dans la continuité des efforts entrepris, 2013 sera pour notre collectivité une nouvelle année de construction, de consolidation et d'évolution pour notre territoire, dans un contexte marqué par la crise économique.

L'ensemble des conseillers, du personnel et moi-même vous souhaitons nos meilleurs vœux pour cette année 2013.

Bonne lecture à toutes et tous.

Le Président
Jean-Luc Rousseau

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 - 17 320 Marennes
Tél. 05 46 85 98 41 - *Fax.* 05 46 85 54 41
Email: contact@bassin-de-marennes.com
Horaires au siège: du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
www.bassin-de-marennes.com
Directeur de la publication: Francine Baudin - *Rédaction*: Justine Roullé
Comité de rédaction: Jean-Luc Rousseau, Joël Barreau,
Jean-Yves Menadier, Catherine Bergeon, Jean-Marie Petit.
Conception maquette: RC2C - La Rochelle
Crédits photographiques: CDC sauf mentions
N°ISSN 1624-477X dépôt légal décembre 2007 - Tirage 7 500 exemplaires
PEFC 10-31-1236 / Certifié PEFC / Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.

Vert & Bleu
Le magazine de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes
n°38
Janvier Février Mars 2013
Resserrer les liens entre les élus et les entreprises
P6 La redevance incitative : la réduction à la source des déchets
P10 Le parc d'activités Omégua sur les rails
Le Gua • Marennes • Saint-Sornin • Hiers-Brouage • Saint-Just-Luzac
Nieulle-sur-Seudre • Bourcefranc-Le Chapus
www.bassin-de-marennes.com

Les délégués communautaires visitent l'entreprise Mercier et Fils à St-Sornin (de gauche à droite : M. Mercier Fils, Francine Baudin, Maire de St-Sornin, Jean-Luc Rousseau Président de la CCBM, M. Mercier Père, Philippe Menon, Responsable territorial de la CCI de Rochefort et de Saintonge à Royan, Mickaël Vallet, Président du Syndicat Mixte du Pays de Marennes Oléron, et Jean-Claude Mercier, Directeur du Syndicat Mixte du Pays de Marennes Oléron).

Sommaire

3 **ici et maintenant**
Hommage à Pierre Portier.

4 **à voir, à savoir**
Bien trier ses déchets :
une nécessité absolue en matière d'environnement.
Redevance incitative :
déchets mieux triés, budget maîtrisé !

6 **grandir ensemble**
Coup de projecteur sur les stars d'un jour au « Château des enfants ».
Multi-accueil « Cap au vent moussaillons » :
du nouveau pour l'accueil des enfants de 2 mois à 6 ans.

8 **protéger l'environnement**
Le cahier du marais :
protection des chauves-souris en hibernation.
Le point sur « Natura 2000 ».

10 **développer l'activité**
Le parc d'activités économiques Omégua sur les rails.
Visites d'entreprises :
renforcer le lien entre entreprises et élus.

12 **agenda**

Hommage à Pierre Portier

En décembre 2009, lors de l'inauguration du local jeune de Saint-Just-Luzac (Pierre Portier, au centre de la photo).

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes tient à rendre hommage à Pierre Portier, récemment décédé, qui fut à l'origine de belles réalisations en faveur de la jeunesse locale.

Le 3 Novembre 2012, Pierre Portier, Maire de Saint-Just-Luzac nous quittait.

Il exerçait au sein de la Communauté de Communes, la fonction de Vice-Président en charge du projet éducatif local intercommunal.

Son expérience acquise en qualité d'enseignant puis de directeur d'école, ainsi que sa passion pour l'éducation des enfants, ont permis de mener à bien une politique intercommunale à destination de l'enfance et de la jeunesse pour construire ce que l'on connaît aujourd'hui : une crèche, un centre de loisirs intercommunal, des locaux jeunes, des activités culturelles et sportives dans les garderies municipales des écoles du canton…

Mutualiser les efforts pour satisfaire les besoins du territoire

Pierre Portier, grâce à sa volonté de répondre au mieux aux attentes de la population et à sa qualité d'écoute, avait su faire partager à l'ensemble des élus de la Communauté de Communes un projet de développement et convaincre de la nécessité de mutualiser les efforts pour satisfaire les besoins du territoire.

Avec la discrétion qui le caractérisait, en neuf années, Pierre Portier a initié et dessiné l'une des actions majeures de développement de notre Communauté de Communes.

Tous les élus qui l'ont connu garderont de lui le souvenir d'un collègue avec qui travailler était un réel plaisir.

A la Communauté de Communes, il savait défendre sa Commune, mais l'intérêt général et la solidarité intercommunale avaient pour lui beaucoup de sens.

Pierre Portier est parti trot tôt. Nous ne l'oublierons pas car, à sa façon, il a marqué le territoire.

A savoir

Crèche, centre de loisirs intercommunal, locaux jeunes, activités périscolaires… Pierre Portier était en charge de nombreux projets en faveur de la jeunesse locale.

« L'intérêt général et la solidarité intercommunale avaient pour lui beaucoup de sens »

En 2010, lors d'un groupe de réflexion mené au sujet des locaux jeunes (Pierre Portier au centre).

Bien trier ses déchets : une nécessité absolue en matière d'environnement

Séparer les emballages et les bouteilles est un geste simple déjà familier. Pour faciliter le recyclage, différents circuits de collecte sont à votre disposition. Ils sont rappelés ci-dessous avec quelques indications sur les erreurs à éviter. Chacun participe ainsi à la préservation des ressources et à la protection de notre environnement.

Pour bien recycler, il faut trier…

Dans les sacs jaunes

- **le plastique :** les bouteilles et flacons uniquement (eau, jus de fruits, huile, produits d'entretien, d'hygiène…).
- **le métal :** les boîtes de conserve, canettes, bombes aérosols, barquettes en aluminium et bidons de sirop.
- **le carton :** les boîtes vides en carton, briques alimentaires et suremballages en carton.

ATTENTION

Suremballages en plastique n'ayant pas la forme d'une bouteille ou d'un flacon (yaourt, crème fraîche…) > **sac noir.**

Boîtes de conserve contenant des restes > **sac noir.**

Emballages en verre > **container à verre.**

Papier, journaux, magazines, enveloppes blanches > **container à papier.**

Dans les sacs noirs

- **les autres déchets.**

Restes alimentaires notamment (que vous pouvez aussi composter pour faire de l'engrais).

Dans le conteneur à verre

- **Les bouteilles, pots et bocaux en verre.**

ATTENTION

Les ampoules électriques à filament > **sac noir.**

Les ampoules basse consommation actuelles > **container spécial en déchèterie ou en magasin.**

Dans le conteneur à papier

- **les papiers, journaux et magazines.**

ATTENTION

Les enveloppes kraf > **sac noir.**

À savoir

Deux déchèteries sont ouvertes sur le bassin de Marennes pour vous accueillir :

> *Déchèterie « Le Bournet » Saint-Just-Luzac*

- *De novembre à février : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; mercredi de 14h à 17h ; dimanche de 9h à 12h.*
- *De mars à octobre : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h ; mercredi de 14h à 18h ; dimanche de 9h à 12h.*
- *Tél. 05 46 85 41 37*

> *Déchèterie « La Madeleine » Le Gua*

- *De novembre à février : du lundi au vendredi de 14h à 17h ; samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; fermée le dimanche.*
- *De mars à octobre : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 18h ; samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h ; fermée le dimanche.*
- *Tél. 05 46 02 51 43*

Pour en savoir plus :
www.bassin-de-marennes.com
(rubrique Au quotidien / les ordures ménagères)

Christian Rambaud, responsable de la Déchèterie à St-Just-Luzac chargé de contrôler la qualité du tri des usagers.

Redevance incitative : déchets mieux triés, budget maîtrisé !

Les élus de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes en visite à Montaigu (85), où la redevance incitative est mise en place depuis plus de 10 ans (ici, devant un conteneur enterré).

La redevance incitative à la réduction des déchets (bientôt partout obligatoire) sera mise en place sur le territoire dès 2014. Objectif : réduire la part des déchets destinés à être incinérés.

Depuis 1997, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes applique la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour financer son service d'élimination des déchets. Fondé sur la composition du foyer, le montant de la REOM est également calculé en fonction des coûts de la collecte, qui prennent en compte les ramassages, le personnel affecté et le traitement (incinération).
Néanmoins, cette facturation est peu liée à l'utilisation du service et, de plus, la Communauté de Communes rencontre des difficultés à équilibrer ce budget annexe (déficit de 4 % du coût global de la gestion des déchets en 2009), entraînant une augmentation de la redevance et des moyens supplémentaires pour une mise à jour du fichier de redevables. Après avoir examiné une étude comparative, menée par le Bureau d'Études ABBD Environnement sur les modes de financement du service collecte et traitement des déchets, la redevance incitative est apparue comme un moyen très prometteur pour financer l'élimination des déchets.
En 2012, les modalités opérationnelles de la mise en œuvre de la redevance incitative ont ainsi été étudiées par la Communauté de Communes.
La redevance incitative sera appliquée dès 2014.

Qu'est-ce que la redevance incitative ?

La redevance incitative est un mode de financement du service public d'élimination des déchets. Il s'appuie sur l'utilisation du service par l'usager, c'est-à-dire la quantité de déchets produite. On la nomme incitative, car elle encourage l'usager à trier en diminuant ses quantités d'ordures ménagères résiduelles, celles qui sont jetées dans la poubelle des déchets ménagers. La redevance incitative ne concerne donc que les sacs noirs !

Pourquoi passer à la redevance incitative ?

- Pour améliorer le tri et protéger l'environnement : plus de 45 % des déchets se trouvant dans la poubelle grise ne devraient pas s'y trouver.
La redevance incitative permet ainsi d'augmenter le tri des déchets recyclables et de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles qui part à l'enfouissement.
- Pour anticiper une disposition légale, le financement incitatif deviendra prochainement obligatoire, comme le prévoient les dispositions du Grenelle de l'Environnement. La Communauté de Communes anticipe cette évolution pour préparer au mieux les changements.
- Pour proposer un système plus équitable : avec la redevance incitative, chaque foyer est facturé proportionnellement à sa production de déchets.

Qui est concerné ?

Les particuliers, les établissements publics, les professionnels.

Quand la redevance va-t-elle se mettre en place sur le bassin de Marennes ?
Dès fin 2013 et ce jusqu'en 2014, la Communauté de Communes entrera en phase de test. Pendant cette période d'observation, des bacs collectifs ou individuels seront mis à disposition des habitants. Le nombre de levées et dépôts d'ordures ménagères résiduelles dans les bacs gris et les conteneurs enterrés sera compté à l'année. Les tournées seront également réformées. La collecte des déchets ménagers se fera une fois par semaine. Concernant la levée des bacs collectifs, la Communauté de Communes fera appel à un prestataire extérieur.
C'est en 2015 que la redevance incitative deviendra définitivement le mode de facturation de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.
Suite à l'étude de faisabilité menée en 2012, une communication spécifique sera mise en place à ce sujet, afin de mieux vous informer sur cette application.

+ d'infos

Des questions ?
Contactez-nous :
Communauté de Communes du Bassin de Marennes
Ludovic Moreau
Responsable de la collecte et des traitements
05 46 85 76 33
environnem@bassin-de-marennes.com

Coup de projecteur sur les stars d'un jour du « Château des enfants »

Le 21 novembre dernier, le film de présentation d'un kit de jeu a été tourné au centre de loisirs intercommunal de Marennes. Film qui sera ensuite visionné dans tous les établissements périscolaires nationaux. Retour sur cet évènement où, le temps d'une journée, les enfants sont devenus des petites stars !

L'association interprofessionnelle du bétail et des viandes, Interbev, initie régulièrement des campagnes de communication et de publicité, comme à la télévision pour le bœuf, le veau ou l'agneau.
Depuis l'été 2012, un kit de jeu est fourni gratuitement par les comités régionaux d'Interbev aux établissements périscolaires, à leur demande.

Ce kit de jeu, où tous les éléments sont contenus dans une « Box », permet aux animateurs des structures périscolaires de mettre en place des sessions d'activités pour des groupes de cinq à vingt-cinq enfants de 6 à 12 ans. Il met en scène la famille Jolipré, éleveurs modernes et engagés, qui agissent au quotidien pour préserver cet équilibre.

En novembre dernier, la société de production rochelaise Cristal Publishing avait dépêché son département vidéo « Sirius Images » au centre de loisirs intercommunal. L'équipe est venue tourner le film qui sera utilisé dans toute la France, pour présenter le jeu aux autres établissements périscolaires. Les enfants avaient déjà eu l'occasion de jouer auparavant : c'est donc en toute décontraction qu'ils lançaient le dé ou répondaient aux questions du jeu devant la caméra.
Ils réalisaient ainsi un « mode d'emploi » vivant qui servira à leurs camarades dans tout le pays.
www.laplaneteleshommeslesbetes.org

Contact : *Ludiwine Penguilly,*
Directrice du centre de loisirs 05 46 76 46 67

Retrouvez toutes les activités du centre de loisirs de Marennes sur notre site internet ***www.bassin-de-marennes.com*** *(rubrique que faisons-nous ? / action enfance jeunesse)*

L'US Marennes Football et la Communauté de Communes, partenaires des graines de champions

Depuis 2009, l'US Marennes Football intervient dans les actions périscolaires au sein des écoles du Canton de Marennes.
Ce partenariat entre la collectivité et l'association permet ainsi aux élèves des écoles du territoire de découvrir une activité sportive et d'y participer.
A cette occasion, les jeunes éducateurs du club animent des séances d'initiation à la pratique du football lors des pauses méridiennes et des garderies du soir. Yoan (Brevet d'état), Vincent (en formation Brevet d'état) et Jordan (en formation Initiateur) interviennent dans les écoles primaires de Marennes, Bourcefranc-Le Chapus, St-Just-Luzac, Nieulle-sur-Seudre et Le Gua. Ces séances ouvertes à tous ont permis d'accueillir des jeunes non licenciés, ainsi que de nombreuses filles, notamment dans ces deux dernières communes. C'est pourquoi l'USM, qui vient d'ouvrir cette saison une école de foot féminin (EFF), proposera dès mars, en collaboration avec l'AS Guataise, des séances de découverte réservées uniquement aux filles, qui auront lieu le mercredi sur les installations de Le Gua.
Aujourd'hui, l'US Marennes compte près de 130 licenciés de moins de 18 ans, dont certains ont effectué leurs premiers pas lors de ces activités périscolaires.

Contact : *Patrice Phelippeau,*
Président de l'US Marennes Football.

Athlétisme : chaussez les baskets et prenez le départ avec l'AMPA

Depuis 2003, l'Athlétisme Marennes Presqu'île d'Arvert (AMPA) est un club sportif qui entraîne et prépare à la compétition ses licenciés dans toutes les disciplines de l'athlétisme.
Dans le cadre du PEL (Projet Educatif Local), l'AMPA s'est engagée à proposer une initiation à l'athlétisme pour les plus petits dans les écoles du canton de Marennes, et ce, tout au long de l'année scolaire 2012/2013.

Dès l'âge de 7 ans, il est possible de développer sa coordination et ses capacités motrices dans un cadre convivial et sécurisé par la compétence de nos éducateurs.

Les séances d'entraînement se déroulent au stade d'Arvert les lundi, mercredi et vendredi, sous la responsabilité d'Estelle Cartry, entraîneur diplômé.

Néanmoins, les plus grands ne sont pas oubliés puisqu'ils peuvent bénéficier d'une séance de préparation physique générale le lundi soir, ainsi que d'une séance de course à pied le jeudi, encadrée par les marathoniens du club.

Cette année, l'AMPA s'est associée à cinq autres clubs du département pour constituer une grande entité appelée "AS 17", permettant la mutualisation des compétences afin de proposer des entraînements communs à la fois plus ludiques et techniques pour nos jeunes.

+ d'infos

Estelle Cartry,
animatrice de l'AMPA,
au 06 60 33 55 01

Multi-accueil « Cap au vent moussaillons » : du nouveau pour l'accueil des enfants de 2 mois à 6 ans

Depuis le 2 janvier 2013, la gestion du multi-accueil de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a été confiée, par délégation de service public, à l'association Léo Lagrange Sud Ouest. Cette association a déjà à son actif la gestion de nombreux des services d'accueil pour les jeunes enfants dans toute la France.

Lundi 3 décembre 2012 a eu lieu la signature de la convention entre la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et Léo Lagrange Sud Ouest. L'association s'engage à assurer l'exploitation rigoureuse de la structure avec les professionnels déjà en poste, tout en apportant le soutien de son équipe pluridisciplinaire. Celle-ci est composée d'une psychologue, d'éducateurs de jeunes enfants et de gestionnaires qui tiennent compte à la fois des rythmes des enfants, des besoins des familles, des enjeux économiques et sociaux du territoire.
De par cette convention, Léo Lagrange Sud Ouest s'engage à assurer la continuité de ce service, en garantissant son ouverture à toutes les familles du territoire et en pratiquant les mêmes tarifs qu'une crèche classique, selon le barème de la CAF (Caisse d'Allocations Familiale).

Contact

Frédérique Breuzard,
au 05 46 36 53 08
creche-moussaillon@orange.fr

Photo&graff à Marennes

Si vous êtes allés durant les vacances au local jeunes temporaire de Marennes, puis dans l'école Henry Aubin, vous avez dû être surpris : fenêtres obturées par du carton, des bacs, des bouteilles, des boîtes de conserves et des lumières rouges…

Les jeunes installaient en fait leur laboratoire photographique expérimental : les lumières rouges ont servi de rayons lumineux et les boîtes de conserve… d'appareils photos ! Pour cette expérimentation, les jeunes, accompagnés de Bruno et Manu, se sont inspirés du principe du Sténopé, connu depuis Aristote, qui consiste aujourd'hui à transformer de simples boîtes en appareil.

Toujours sur le thème de l'image, après un passage à la Médiathèque de Marennes, livres et films empruntés, un projet sur le graff est également né. Pendant une semaine, en compagnie de Benoît Hapiot, les jeunes ont réalisé trois panneaux à l'aide de bombes et pochoirs.

Poussés par ces deux premiers projets, les jeunes ont décidé d'aller plus loin et ont créé l'Association Temporaire d'Enfants Citoyens afin de mettre en place un projet global d'expression artistique via la photo, le graff, le film et une exposition itinérante.

Vous entendrez donc encore parler d'eux !

Contact

Bruno Mounis,
Directeur du Local Jeunes de Marennes,
au 07 77 83 50 16.

Local jeunes de Le Gua : des voitures propres comme des sous neufs

Pendant les vacances de printemps et d'été, les jeunes et le directeur du local jeunes de Le Gua ont mis en place l'opération « nettoyage intérieur de voiture ».
Pour concrétiser ce projet, les jeunes ont communiqué autour de leur initiative et informé les habitants des alentours, via des affiches qu'ils ont distribuées dans différents magasins. Lorsque les automobilistes déposaient au local leur voiture, les jeunes avaient comme consigne d'être accueillants et de rendre les véhicules très propres et brillants. Les jeunes se sont organisés par groupe de deux par voiture, l'un aspirant l'intérieur, l'autre dépoussiérant et faisant briller le tableau de bord et les plastiques avec un produit spécial. Les adolescents, au travers de cette action, ont fait connaître le local jeunes de Le Gua à la population, ont pris des responsabilités, ont su s'investir et pu acquérir plus d'autonomie dans le financement de leurs loisirs. Car, grâce à l'argent récolté, ils ont pu s'offrir un après-midi de karting et acheter du matériel ludique pour le local.

Cette initiative sera reconduite, n'hésitez pas à contacter :
Nicolas Lesouef,
Directeur du Local Jeunes
de Le Gua, 06 27 64 00 79

Retrouvez les dernières actualités sur les locaux jeunes de St-Just Luzac et de Bourcefranc-Le Chapus dans notre prochain numéro…

Le cahier du marais

Comptage et protection des chauves-souris en hibernation

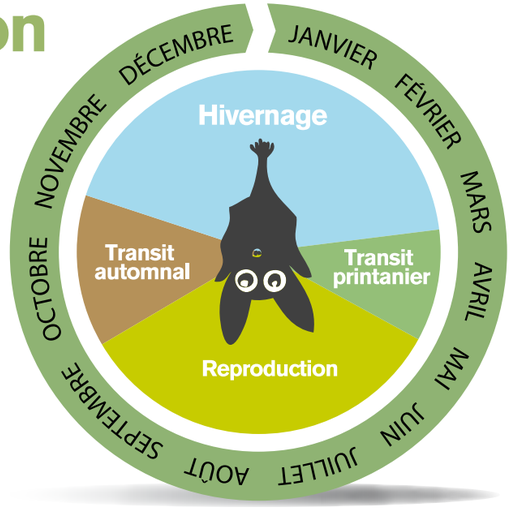

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes, dans le cadre de sa mission d'animation Natura 2000, mène des actions de protection des chauves-souris. Vous pouvez en rencontrer qui hibernent cet hiver. Ne les dérangez pas, observez-les et communiquez-nous leur existence si elles sont plusieurs.

A savoir

Fécondation en deux temps !

A l'automne, mâles et femelles se regroupent pour choisir leur gîte d'hiver. C'est à ce moment qu'a lieu l'accouplement. La femelle va ensuite stocker la semence du mâle tout l'hiver et la fécondation aura lieu au printemps !

L'espèce « Murin de Daubenton ».

© P. Jourde - LPO

Appel

Si vous observez au moins trois chauves-souris dans le même endroit, contactez-nous !

L'hiver, les chauves-souris ne peuvent plus trouver d'insectes pour se nourrir. Elles entrent alors en hibernation et passent la mauvaise saison dans un gîte, seule ou en groupe. Elles vont s'abriter dans des sites présentant les caractéristiques suivantes :

- une température relativement constante (entre 4 et 11°C),
- une humidité de l'air élevée (entre 80 et 100 % pour éviter notamment le dessèchement de la peau),
- pas de lumière ni de dérangement,

Plusieurs types de gîtes remplissent ces conditions : les carrières, les blockhaus, les caves de bâtiments, les disjointements dans la maçonnerie, les trous d'arbres…

Au cours de l'hivernage, les fonctions vitales des chauves-souris se ralentissent, leur température interne baisse jusqu'au niveau de la température ambiante et leurs rythmes cardiaque et respiratoire diminuent, ce qui leur permet, en limitant leurs dépenses énergétiques, de survivre à la disette.

Que faire si vous avez des chauves-souris chez vous ?

Les chauves-souris sont des animaux sauvages dont les exigences en termes d'habitat reposent principalement sur la tranquillité. Limitez donc le dérangement. Afin de mieux comprendre et protéger ces espèces, nous cherchons à connaître leurs sites d'hivernation. Si vous observez au moins 3 individus au même endroit, contactez-nous !

- Essayez de les compter.
- Ne prenez pas de photos avec le flash et pas plus de 2 photos.
- Ne les touchez pas.

Contact

Responsable Natura 2000 : Gaëlle Kania,
05 46 85 98 41
natura2000@bassin-de-marennes.com
www.marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr

Le point sur « Natura 2000 »

Les marais de la Seudre, de Brouage et du nord Oléron sont classés Natura 2000, c'est-à-dire reconnus officiellement comme ayant une grande valeur patrimoniale par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Finalité : préserver cette richesse naturelle, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales.

Les plans de gestion des sites Natura sur les marais de la Seudre, de Brouage et du nord Oléron sont finalisés. Ces deux documents, appelés DOCuments d'OBjectifs (DOCOB), présentent un diagnostic écologique et socio-économique de chaque site, ainsi qu'un plan d'actions pour préserver la biodiversité d'intérêt communautaire.
Rédigés pendant deux ans par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes en concertation avec les acteurs locaux, ils ont été validés au mois d'octobre par le Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.
Prochaine étape ? La validation par la Préfecture avant de pouvoir engager les actions.
Et ensuite ? Une fois qu'un DOCOB est validé par la Préfecture, les actions définies dans ce document peuvent être mises en œuvre.
Petite présentation de cette démarche…

L'animation Natura 2000 en questions

Qui ?
Une structure animatrice sera choisie par le comité de pilotage. Il peut s'agir d'une collectivité ou, à défaut, du Préfet. Cette structure pourra ensuite travailler en régie ou faire appel à un prestataire. L'animateur peut être l'opérateur technique qui a rédigé le DOCOB ou un autre organisme.

Combien de temps ?
Une phase d'animation dure 3 ans et est renouvelable.

Dans quel but ?
Préserver les espèces et les habitats à enjeux présents sur le site (Cistude d'Europe, Loutre, Busard des roseaux, etc.).

Comment ?
L'animateur Natura 2000 a plusieurs missions :

- informer et sensibiliser l'ensemble des usagers et gestionnaires du site par le biais de réunions d'informations publiques, de lettres d'information, de panneaux…
- réaliser les tâches administratives : actualisation du DOCOB, rapport d'activités annuel, bilans scientifiques…
- réaliser les tâches techniques en proposant aux acteurs des contrats et chartes Natura 2000 (voir schéma ci-dessous).

+ d'infos

Quel programme d'actions Natura 2000 ?

Le programme d'actions Natura 2000 est décrit dans le Document d'Objectifs de chaque site. Il est téléchargeable sur le site internet : ***www.marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr***

Outils contractuels Natura 2000 :

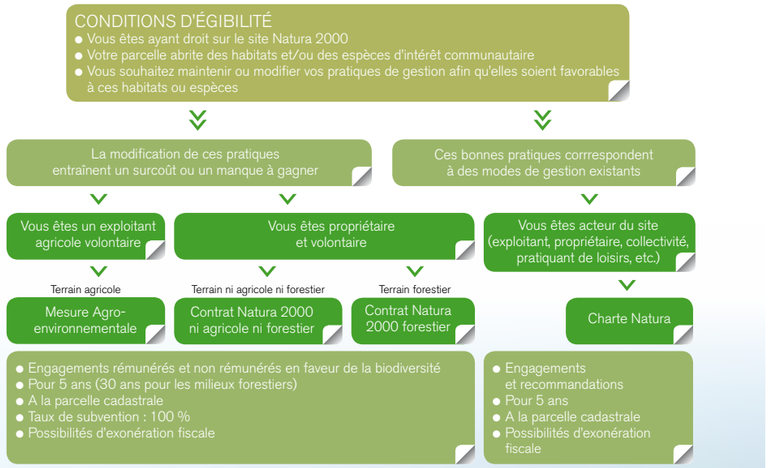
CONDITIONS D'ÉGIBILITÉ
Vous êtes ayant droit sur le site Natura 2000
Votre parcelle abrite des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire
Vous souhaitez maintenir ou modifier vos pratiques de gestion afin qu'elles soient favorables à ces habitats ou espèces
La modification de ces pratiques entraînent un surcoût ou un manque à gagner
Ces bonnes pratiques corrrespondent à des modes de gestion existants
Vous êtes un exploitant agricole volontaire
Vous êtes propriétaire et volontaire
Vous êtes acteur du site (exploitant, propriétaire, collectivité, pratiquant de loisirs, etc.)
Terrain agricole
Terrain ni agricole ni forestier
Terrain forestier
Mesure Agro-environnementale
Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier
Contrat Natura 2000 forestier
Charte Natura
Engagements rémunérés et non rémunérés en faveur de la biodiversité
Pour 5 ans (30 ans pour les milieux forestiers)
A la parcelle cadastrale
Taux de subvention : 100 %
Possibilités d'exonération fiscale
Engagements et recommandations
Pour 5 ans
A la parcelle cadastrale
Possibilités d'exonération fiscale

Le parc d'activités économiques Omégua sur les rails

© Cabinet d'architecture Lambert

C'est un parc d'activités économiques de nouvelle génération, pensé dans la logique de développement durable, qui voit le jour sur notre territoire. Le choix pour la pépinière d'entreprises d'un bâtiment à énergie positive, c'est-à-dire qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme, en témoigne avec pertinence.

La première phase de la zone d'activités Omégua est décidée

Le 14 novembre dernier, les élus ont validé, lors du Conseil communautaire, le plan de composition de la future zone d'activités Omégua. Le projet de zone est donc décidé. La construction de la zone d'activité se fera ainsi en deux tranches constructibles sur la commune de Le Gua. Prochainement, la première phase du projet va être lancée. Elle sera la première zone réalisée dans le cadre du SME (Système de Management Environnemental).

L'étape de conception de la pépinière d'entreprises bientôt terminée

Au mois de septembre dernier, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a recruté l'atelier d'architecture Nathalie Lambert pour réaliser la pépinière d'entreprises qui sera implantée sur le futur parc d'activités économiques Omégua, situé sur la commune de Le Gua.
Le futur bâtiment devra répondre à trois exigences formulées par les élus communautaires, dans le cadre de la commande passée à l'architecte. Il s'agit tout d'abord de réaliser un bâtiment dont les dimensions prendront en compte les besoins du territoire en matière d'accueil de porteurs de projets.
Le bâtiment devra ensuite répondre aux attentes de ses futurs utilisateurs. Et enfin, la pépinière devra respecter les critères environnementaux et architecturaux qui s'imposeront à l'avenir aux bâtiments professionnels qui occuperont les zones artisanales du Bassin de Marennes.
Ainsi, la future pépinière comprendra cinq bureaux destinés à accueillir des activités tertiaires et de service, et quatre ateliers réservés aux activités artisanales.

Un bâtiment à énergie positive

L'ensemble des futurs utilisateurs de la pépinière a été associé à la conception du bâtiment, dans le cadre de réunions de travail, pour essayer de rendre le bâtiment le plus fonctionnel et le plus rationnel possible.
Enfin, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes ayant orienté sa politique de développement économique autour du développement durable, la future pépinière d'entreprises sera un bâtiment à énergie positive, c'est-à-dire un bâtiment à basse consommation, qui produira également de l'énergie.
Les travaux de construction de la pépinière devraient débuter au mois de juin prochain, pour se terminer un an plus tard.

À savoir

Le SME (Système de Management Environnemental) peut se définir comme « un outil de gestion de l'entreprise et de la collectivité qui lui permet de s'organiser de manière à réduire et maîtriser ses impacts sur l'environnement. Il inscrit l'engagement d'amélioration environnementale de l'entreprise ou de la collectivité dans la durée, en lui permettant de se perfectionner continuellement » (définition de l'Encyclopédie de l'environnement développée par Recyconsult).

Contact :
Bertrand Dupont
Responsable SME de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes
05 46 85 38 49
foncier@bassin-de-marennes.com

Visites d'entreprises : renforcer le lien entre entreprises et élus

« *Les délégués communautaires visitent l'entreprise Mercier et Fils à St-Sornin.*

Une étude a mis en lumière la nécessité de rapprocher encore plus les entreprises et les élus du territoire : c'est l'objet des visites qui ont été organisées dernièrement. Les entreprises Bertrand, ferme du Gatys, Mac Donald's, Mercier et Rouyer Atlantic sont les premières à expérimenter ce rapprochement.

Le développement économique est un domaine dans lequel les relations et les échanges entre personnes conservent une réelle importance. C'est ce qu'est venue rappeler la dernière étude* réalisée sur le territoire, qui soulignait la nécessité de renforcer le lien entre les élus locaux et les chefs d'entreprise.
Les élus du territoire, depuis le printemps dernier, ont ainsi rendu visite aux établissements Bertrand de Bourcefranc-Le Chapus, à la ferme du Gatys, située sur la commune de Hiers-Brouage, et au restaurant Mac Donald's de Marennes. La société Mercier et Fils, fabrique de terres cuites et exploitation de sables et graviers a, elle aussi, reçu la visite d'une délégation d'élus du territoire, accompagnée de membres des Chambres consulaires et du Président du Club des entreprises du Pays Marennes-Oléron. Notons que ces visites sont organisées en collaboration entre le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.
Ces rencontres sont ainsi l'occasion pour les responsables politiques locaux de faire connaissance avec le tissu économique présent sur le bassin de Marennes et d'échanger avec les chefs d'entreprise sur leur activité, les problèmes qu'ils rencontrent et les perspectives qu'ils envisagent pour l'avenir.
Le programme des visites d'entreprises pour 2012 s'est achevé par la visite des établissements Rouyer Atlantic, entreprise de construction métallique et de serrurerie implantée sur la commune de Saint-Just-Luzac. Il reprendra dès le début 2013.

**Etude « Définition d'une stratégie de développement économique durable » réalisée de juillet 2010 à septembre 2011, par le cabinet KPMG.*

230 adresses e-mail professionnelles pour mieux travailler ensemble

Toujours dans l'idée de renforcer les liens avec les entreprises du territoire, le service développement économique de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) a lancé une campagne de collecte des adresses e-mail auprès d'elles.
Grâce à cette initiative, la CCBM est aujourd'hui en mesure de communiquer rapidement et régulièrement avec plus de 230 entreprises.
Le but ? Informer en temps réel des sujets sur lesquels elle peut intervenir, tels que les projets en cours ou à venir sur le territoire, l'existence d'aides aux entreprises… mais pas seulement.
A l'écoute des chefs d'entreprise du Bassin de Marennes, la communication par mail permettra de mieux travailler ensemble et d'engager de nouvelles actions en faveur du développement économique.

La Communauté de Communes invite les entreprises, qui ne l'auraient pas encore fait, à transmettre leur adresse e-mail principale (et la plus durable) au service développement économique : deveco@bassin-de-marennes.com

Aides aux entreprises : avec le dispositif CORDEE TPE, des aides au développement et à la modernisation

Les entreprises artisanales, commerciales et de services peuvent bénéficier d'aides pour financer leurs projets de modernisation et de développement (aménagement, modernisation de locaux, achat de matériel…).
Ces aides sont réservées aux entreprises de moins de 10 salariés et qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 900 000 €.
Le montant des subventions s'élève à 20 ou 30 % des investissements hors taxes et elles sont plafonnées à 15 000 €, avec un montant minimum d'investissement de 5000 €.
Pour bénéficier du dispositif CORDEE TPE, les chefs d'entreprises devront également suivre une mini-formation sur les actions commerciales, la gestion financière, le commerce en ligne ou le développement durable.
Ce dispositif du Pays Marennes-Oléron est financé par la Région Poitou-Charentes, l'État et les Communautés de Communes du Bassin de Marennes et de l'Ile d'Oléron.

Contact :
Christophe Cinquin
Responsable du développement économique de la Communauté de communes du Bassin de Marennes
05 46 85 98 41
06 23 58 92 12
deveco@bassin-de-marennes.com